



2024 2025

Catalogue de Formations

Animateurs et dirigeants



Fédération Française

EPGV

COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

EDITO

AGNÈS METAY (PRÉSIDENTE DU COMITÉ RÉGIONAL EPGV PAYS DE LA LOIRE)

Le Plan Régional de Formation se veut de correspondre aux besoins de montée en compétences exprimés par les animateurs mais aussi des projets de développement des clubs qui sont à construire et/ou à consolider.

Il résulte du recensement des besoins de formation qui s'est déroulé au printemps sous forme de sondage auprès de vous, animateurs et dirigeants, afin de connaître vos besoins respectifs.

Ainsi, il a pour ambition de correspondre au mieux à ces besoins exprimés, au regard de l'évolution du contexte de l'environnement et des besoins des licenciés.

L'acquisition de compétences nouvelles en lien avec le projet associatif constitue une priorité pour l'association, tant pour les animateurs que pour les dirigeants. Se former, pour vous animateurs, permet de répondre aux évolutions du métier et à ses exigences par l'optimisation de vos compétences individuelles et ainsi de progresser dans votre parcours professionnel et personnel. C'est ainsi qu'une grande variété d'activités vous est proposée : activités en salle ou en extérieur, et sous différentes formes : formations en présentiel ou en e-learning.

Ce programme de formations vous permettra d'offrir un plus large panel d'activités aux adhérents et ainsi de les fidéliser, ou encore de diversifier ces activités en investissant des domaines jusqu'à présent non couverts par le club avec pour finalité d'attirer d'autres types de publics. Cette diversification ne pourra que renforcer la qualité des séances pour les licenciés toujours soucieux d'innovations et de découvertes dans le sport-santé.

Pour vous dirigeants, se former vous permet d'une part, d'acquérir ou de renforcer vos compétences pour assumer vos responsabilités dans le club et d'autre part de répondre à un besoin d'un enrichissement personnel, ce qui renforce la dynamique d'équipe.

À la suite du succès du weekend de formation pour les dirigeants aux Sables d'Olonne en janvier de cette année, un nouveau weekend est programmé au même lieu sur la prochaine saison. Acquisition de nouvelles compétences, partage d'expériences dans un lieu renommé sont les ingrédients pour une réussite assurée !

C'est par vous, dirigeants et animateurs que dépend la vitalité de la vie associative au sein du club, aussi, nous vous attendons nombreux !

Sommaire

- *L'organisme de formation / p4*
- *Les différentes formations et les prérequis / p6*
- *Inscription et financement / p7*
- *La Formation Professionnelle - CQP ALS / p10*
- *Les Formations Filières Fédérales / p14*
- *Les Formations Continues / p21*
- *Les Formations Dirigeants / p27*
- *Le réseau EPGV dans les Pays de la Loire / p32*



Organisme de formation

Pôle Pédagogique

COORDINATION DE L'OF

Virginie GOURDON

Conseillère Technique Sportive

Référente Qualité

Contact info Handicap

DIRECTEUR DE FORMATION

Philippe BARDOUL

Expertise : Tuteur, CQP ALS, Courir, Cross Training, APA, Sport Entreprise, Enfants, Bungy Pump

Pôle Administratif

ASSISTANTE FORMATION

Corinne PIQUET

Accueil des stagiaires, suivi des dossiers, accompagnement financement

COMPTABLE

Annick MELCHIOR

Facturation



DÉMARCHE QUALITÉ

Le Comité Régional EPGV Pays de la Loire s'est engagé dans la démarche qualité en 2017 et a obtenu le référencement Data Dock. Depuis 2021, notre organisme de formation a obtenu la certification Qualiopi délivrée par l'AFNOR, organisme retenu par la FFEPGV pour garantir la certification de tous les organismes de formations EPGV, celui-ci est renouvelé tous les 3 ans.

Tous les indicateurs audités sont conformes pour l'ensemble des formations du Comité Régional EPGV Pays de la Loire. Cette démarche est un réel travail d'équipe au quotidien et pendant toute la saison de la formation. La certification Qualiopi est la garantie :

- D'une prise en charge de formations professionnelles via le compte CPF (Compte Personnel de Formation).
- D'une formation de qualité basée sur 32 indicateurs de la formation.
- D'une adaptation aux besoins spécifiques de chaque stagiaire en formation.
- De l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes.
- D'une équipe de formateurs qui actualise ses compétences dans différents domaines d'activité.

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

Un site internet pour toutes vos démarches d'inscription

Vous souhaitez vous inscrire, connectez-vous sur notre site www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr PUIS "Nos Formations" pour en savoir plus sur la formation qui m'intéresse et je m'inscris en remplissant le formulaire correspondant

ÉTAPE 1

Je m'inscris sur la formation que je souhaite réaliser

ÉTAPE 2

Le Comité Régional m'envoie le devis, le dossier d'inscription et la fiche programme détaillée

ÉTAPE 3

Je complète le dossier avec les pièces administratives et le devis signé pour l'envoyer au COREG

ÉTAPE 4

2 semaines avant le début de la formation, le Comité Régional m'envoie la convocation



Abonnement à la newsletter du Comité Régional, Actualités, Formations, Événements...



EPGV LEARNING

L'application accompagne toute personne souhaitant devenir un/une professionnel/le de l'animation sportive mais également les bénévoles des associations sportives.

Les atouts d'EPGV Learning ? Formez-vous à distance et ancrez vos apprentissages grâce à l'application EPGV Learning

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



LES DIFFÉRENTES FORMATIONS

CYCLE MÉTIER DE L'ANIMATION

Formations professionnelles

Elles représentent la 1ère marche indispensable pour exercer le métier d'animateur éducateur sportif, à temps partiel ou complet. Ces diplômes sont inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Notre Organisme de Formation est attentif aux évolutions et adaptations de l'environnement. Aussi, lorsque cela est possible et fonctionnel, nous mettons en place une partie des formations à distance. Cela nous permet de prendre en compte une individualisation des parcours de formation.

CYCLE BÉNÉVOLE

Formations dirigeants

Elles permettent de développer les compétences des acteurs du territoire (formation continue des dirigeants des comités départementaux et des clubs) et de reconnaître l'engagement du dirigeant. Les compétences acquises se situent dans différents domaines de gestion d'une association ou de nouvelles technologies de l'information et de communication. Un dirigeant formé a un rôle de complémentarité avec les professionnels qui l'entourent. C'est une des conditions de réussite de développement de club

CYCLE PERFECTIONNEMENT

Filières fédérales

Elles permettent à l'animateur de diversifier, améliorer et consolider ses compétences professionnelles tant au niveau technique que pédagogique. Les formateurs de ce cycle actualisent leurs connaissances et leur savoir-faire de manière permanente et en font bénéficier les stagiaires. Les animateurs peuvent alors adapter leur mise en oeuvre professionnelle aux besoins de leurs clubs et de leur bassin d'emploi, participant ainsi à leur insertion professionnelle et au développement des clubs



LES PRÉ-REQUIS*

* condition ou ensemble de conditions nécessaires pour s'engager dans une action de formation

POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'animation et à la pratique sportive de moins d'un an.
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation de stagiaire en formation» délivrée à partir du site EAPS (<https://eaps.sports.gouv.fr/>)

POUR LES FORMATIONS FILIÈRES FÉDÉRALES et FORMATIONS CONTINUES

- Être licencié à la FFEPGV
- Être titulaire :
 - d'un diplôme Animateur 1er degré Enfants / Adultes / Seniors
 - ou CQP ALS Option AGEÉ ou JSJO
 - ou d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus dans le champ sportif (BPJEPS – STAPS – etc.)
- Être titulaire du PSC1 pour les anciens cursus EPGV (animateurs 1er degré enfant, adulte, senior)
- Être titulaire de la formation "Culture fédérale"
- Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)

+ voir sur la fiche programme les prérequis relatifs à l'activité

Tarif par formation

* Formation finançable par l'AFDAS (opérateur de compétence du champ sportif). Demande de financement à faire auprès de vos employeurs.

⚠ Attention à la durée du délais pouvant aller jusqu'à 2 mois



	Coût horaire	Frais de dossier
CQP ALS	17,50€/heure	20€
FORMATION FILIÈRE/CONTINUE ANIMATEURS *	37€/heure	0€
SI ACTION COLLECTIVE AFDAS	100% pris en charge	0€
FORMATION DIRIGEANTS (1/2JOUR)	37€/heure Formation prise en charge à 100% par le comité régional EPGV Pays de la Loire	0€
FORMATION DIRIGEANTS (2 JOURS)	100% pris en charge	20€

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

L'accès aux différents dispositifs de financement dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale, et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès à présent.

CANDIDAT SALARIÉ

- Départ en formation à l'initiative de l'employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences : prise en charge de la formation par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou l'employeur.
- Départ en formation à l'initiative du salarié dans le cadre de son Compte Personnel de Formation (CPF) : les actions de formation professionnelle sont prises en charge par votre CPF ou des financements partagés sont possibles. (valable uniquement pour les formations professionnelles)

Le CPF transition professionnelle remplace l'ancien CIF, il est géré par la commission paritaire interprofessionnelle régionale. Si l'OPCO prend en charge le financement de la formation, le COREG EPGV Occitanie gère les aspects administratifs et financiers pour les clubs EPGV.

CANDIDAT DEMANDEUR D'EMPLOI (Uniquement pour les formations pro)

- Demandeur d'emploi indemnisé par France Travail : selon les situations, prise en charge des coûts de formation, des frais de formation et de la rémunération ou de la seule rémunération par France Travail.
- Demandeur d'emploi non indemnisé par France Travail : aide possible du Conseil Régional ou d'autres financeurs : se renseigner sur les priorités régionales en matière de formation, être inscrit à France Travail.

STATUT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Financement possible AGEFIPH. Se rapprocher des structures CAP emploi départementales.

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Possibilité de prise en charge par le Fonds d'Assurance Formation (FAF) des non salariés, par l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) ou par le FIFPL pour les autoentrepreneurs.

FINANCEMENT PERSONNEL

Le candidat règle personnellement le montant de la formation selon des modalités énoncées dans le contrat de formation. Une aide du COREG est possible pour la formation professionnelle (CQP), se rapprocher de nos services.

CANDIDAT DE MOINS DE 26 ANS

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir un accompagnement sur une longue période pour prétendre à une aide : financement Conseil Régional, Conseil Départemental (Fond d'Aide aux Jeunes), État (dispositif Sésame avec la DRJSCS), etc. Aides Comité Régional EPGV

AIDES COMITÉ RÉGIONAL EPGV

Une aide régionale est possible à la suite d'une étude personnalisée par stagiaire. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de nos services.

PLUS D'INFORMATIONS 02 40 59 05 44 / paysdelaloire@comite-epgv.fr
POUR EN SAVOIR + www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr

Depuis le 1er janvier 2022, la contribution de formation est automatiquement prélevée tous les mois sur votre Déclaration Sociale Nominative (DSN). Cette contribution légale permet aux entreprises de financer les formations de leurs salariés via les OPérateurs de COmpétences (OPCO).

L'adhésion à l'AFDAS (OPCO de la branche sport) reste une démarche obligatoire pour pouvoir bénéficier des fonds dédiés. La branche sport offre également des avantages complémentaires dans le financement de vos actions de formations. La contribution conventionnelle est à payer directement auprès de l'AFDAS.

Pour contacter l'AFDAS : **01.44.78.34.56** / nantes@afdass.com

Ci-contre, le calendrier des paiements des contributions de formation.

-11	MASSE SALARIALE 2024	11+
ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS		ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS
<p>OPCO AVANT LE 15/09/24</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE acompte 50% pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas</p> <p>AVANT LE 01/03/25</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES INTERMITTENTS DU SPECTACLE 0.10% + forfait</p> <p>CONTRIBUTIONS AU DIALOGUE SOCIAL pour les trois secteurs d'activité concernés : sport, golf et hôtellerie de plein air.</p>	<p>URSSAF PREMIÈRE DÉCLARATION LE 7 OU 15/02/25 VIA LA DSN</p> <p>CONTRIBUTIONS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) >> 0,55% ou 1% selon l'effectif</p> <p>TAXE D'APPRENTISSAGE >> 0,59% ou 0,44% (Alsace Moselle)</p> <p>COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) >> 1% financement pour les salariés en CDD</p> <p>CONTRIBUTION LÉGALE INTERMITTENTS DU SPECTACLE >> 2%</p> <p>5 AVRIL 2024 VIA LA DSN</p> <p>LA CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE</p> <p>5 OU 15 MAI 2024 VIA LA DSN</p> <p>LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE sur les salaires 2023, soit 0,09%</p>	<p>OPCO AVANT LE 15/09/24</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE acompte 50% pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas</p> <p>AVANT LE 01/03/25</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES pour les secteurs d'activité concernés</p> <p>VERSEMENT VOLONTAIRE pour les entreprises ayant signé une convention d'adhésion avec l'Afdas et déjà versé un acompte</p> <p>CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES INTERMITTENTS DU SPECTACLE 0.10% + forfait</p> <p>CONTRIBUTIONS AU DIALOGUE SOCIAL pour les trois secteurs d'activité concernés : sport, golf et hôtellerie de plein air.</p>

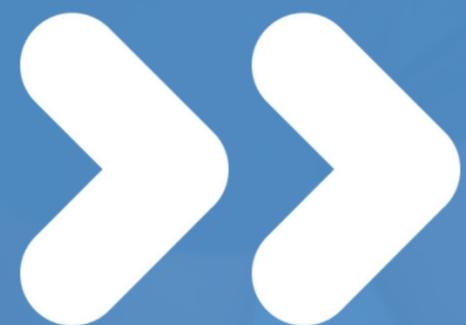
PLUS D'INFORMATIONS 02 40 59 05 44 / paysdelaloire@comite-epgv.fr
POUR EN SAVOIR + www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette offre de formation
est éligible à

**MON
COMPTE
FORMATION**

moncompteformation.gouv.fr



DEVENIR ANIMATEUR SPORTIF





244h
de formation

+ 5h de
positionnement

DIPLÔME PROFESSIONNEL NIVEAU 4

15 STAGIAIRES

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.



CQP ALS AGEE

Certificat de **Qualification Professionnelle** **Animateur de Loisir Sportif** **Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression**

Faites de votre passion pour le sport votre métier avec le CQP ALS AGEE. Une formation courte et professionnelle pour animer en sécurité des activités gymniques d'entretien et d'expression en salle ou en milieu extérieur de proximité protégé.



LES PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation (réaliser lors du positionnement)
- En complément, vous devrez impérativement fournir une attestation de stagiaire en formation délivrée à partir du site EAPS.

PLUS D'INFORMATIONS 02 40 59 05 44 / paysdelaloire@comite-epgv.fr
POUR EN SAVOIR + www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

Calendrier saison 2024-2025

Septembre



Octobre

- Formation Yoga - P15
- Formation Sport Entreprise - P20
- Formation continue Energy (85) - P26

Novembre

- Formation continue Energy (72) - P26
- Formation continue Energy (53) - P26

Décembre



- Formation continue APA (44) - P23

Janvier

- Formation continue DE GASQUET - P25
- Formation continue APA (85) - P23

Calendrier saison 2023-2024

Février

- Formation Dirigeants - P29
- Formation ROB (44) - P28
- Formation Cross Training Sport Santé - P16
- Formation Pilates Senior - P18

Mars

- Formation Continue Senior (72) - P22
- Formation ROB (85) - P28
- Formation Continue Senior (53) - P22
- Formation ROB (53) - P28

Avril

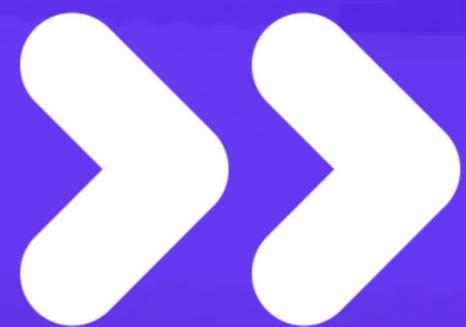
- Formation Module Commun APA - P19
- Formation Marche nordique Bungy Pump - P17

Mai

- Formation continue Activités Extérieures (85) - P24
- Formation continue Activités Extérieures (44) - P24

Juin

**FORMATIONS
FILIERES
FÉDÉRALES
EPGV**



SE SPÉCIALISER





YOGA

La formation Yoga Niveau 1 va permettre d'appréhender la spécificité de l'activité Yoga, telle que développée à la FFEPGV, au travers de l'apprentissage de postures (asanas) et de techniques simples de respiration.

L'animateur pourra ainsi faire évoluer ses séances d'activités zen en introduisant des postures de yoga et des techniques respiratoires

28h
de formation



21h
de formation

Mise en Situation Professionnelle en structure :
Animation de séquences pendant au moins 3 mois



7h
Certification

DATE

23 au 25 octobre 2024
Certification : JUILLET 2025

LIEU

CHOLET (49)

15 STAGIAIRES

ATTESTATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 1036€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44
paysdelaloire@comite-epgv.fr
www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr



CROSS TRAINING SPORT SANTÉ

Cette formation permet aux animateurs de s'appropriier les axes de la séance Cross Training Sport Santé (CTSS) et d'acquérir une maîtrise technique des exercices de renforcement musculaire et cardio avec du matériel spécifique (Kettle Bell, Cordes d'oscillation, TRX...) dans une perspective sport santé. Venez découvrir cette nouvelle activité plébiscitée par tous pour développer votre association et attirer de nouveaux publics en Région Pays de la Loire



16h
de formation

DATE

12 et 13 FEVRIER 2025

LIEU

LA FLÈCHE (72)

15 STAGIAIRES

ATTESTATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 592€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



MARCHE DYNAMIQUE BUNGY PUMP

Le Bungee Pump® est une marque et un concept de bâtons avec un système de pompe et des résistances interchangeables 4,6,8 ou 10 Kg. L'objectif de la formation est de permettre un travail de renforcement musculaire de la partie haute du corps tout en soulageant les articulations. Activité à privilégier à l'extérieur mais qui peut également se pratiquer en salle.



7h
de formation

DATE

16 AVRIL 2025

LIEU

ANGERS (49)

15 STAGIAIRES

ATTESTATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



PILATES SENIOR

La formation optionnelle Pilates Senior permet à l'animateur de faire évoluer et d'adapter l'activité aux seniors en prenant en compte la posture et la force du corps associées à l'amélioration de l'amplitude des mouvements

21h
de formation



14h
de formation

Mise en Situation Professionnelle en structure :
Animation de séquences pendant au moins 3 mois



7h
Certification

DATE

19 et 20 FÉVRIER 2025
Certification : JUILLET 2025

LIEU

CHOLET (49)

15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6
- Être titulaire des certifications Pilates Fondamental
- Être en capacité de maîtriser et d'enseigner les mouvements Pilates Fondamental (connaissances techniques et maîtrise d'exécution, connaissance du nom, de l'objectif de chaque mouvement et ses bénéfices sur la santé).

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 777€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44
paysdelaloire@comite-epgv.fr
www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



MODULE COMMUN APA*

La formation propose aux animateurs et animatrices de compléter leur savoir-faire et savoir-être en matière d'accueil des personnes souffrant d'une maladie chronique. Elle permet d'animer des séances adaptées issues du Pack Sport Santé pour un public atteint d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Cette formation inscrite à l'arrêté du 8 novembre 2018 répond aux compétences attendues dans l'annexe I du décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (Sport sur Ordonnance).

28h
de formation



11h

de formation à distance



17h

de formation en présentiel

*Formation susceptible d'être modifiée en cours de saison, consultez le site

DATE

MARS 2025 (Formation à distance)
Du 9 au 11 AVRIL 2025 (Formation présentiel)

LIEU

A confirmer

15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6
- Posséder une expérience ou un projet professionnel dans le domaine de l'APA

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 1036€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44
paysdelaloire@comite-epgv.fr
www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



SPORT ENTREPRISE

La formation Entreprise permet d'intervenir en proposant une offre de pratique régulière au plus près des lieux d'activités professionnelles.

Les salariés et les collaborateurs en perçoivent les bénéfices tant en termes de bien-être qu'en termes de santé et d'amélioration du lien social.

La formation Entreprise contribue au développement de la pratique de séances EPGV au sein des entreprises et permet aux employeurs de diversifier l'offre de pratique proposée.

7h
de formation

DATE

29 OCTOBRE 2024

LIEU

Maison des sports 49 - Les Ponts de Cé

15 STAGIAIRES

CERTIFICATION FÉDÉRALE

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

FORMATIONS CONTINUES

Les lieux seront à
votre disposition
sur le site dès la
rentrée 2024-2025

DÉCOUVRIR





Formation Continue SENIOR

Actualisez vos connaissances

La formation propose aux animateurs et animatrices de compléter leur savoir-faire et savoir-être en matière d'animation des séances seniors en apportant de nouvelles situations pédagogiques en intérieur ou en extérieur. Une journée de formation composée d'activités physiques et de partage d'expérience.



7h

de formation

SARTHE (72)

1er MARS 2025

Bien Vieillir + Prévention chutes +
Séances dynamiques en salle

MAYENNE (53)

29 MARS 2025

Séances dynamiques en salle +
Séances en extérieur

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

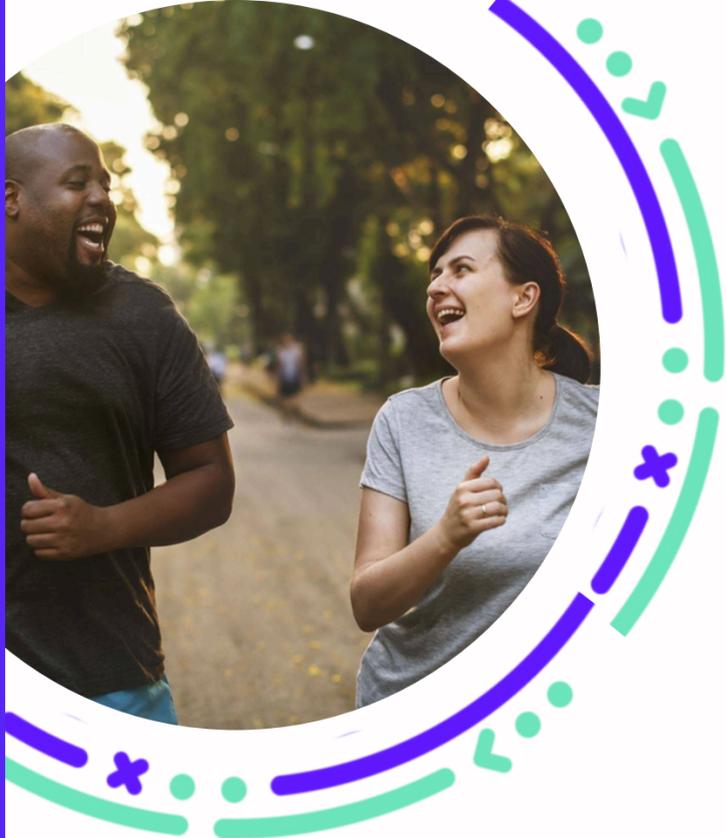
Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



Formation Continue APA

Découvrez l'activité physique adaptée

Cette formation apporte des informations sur les activités physiques adaptées et le dispositif du sport sur ordonnance.

Une journée de formation ponctuée d'apports et de pratique d'activité physique avec le kit de simulation pathologies



7h

de formation

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

14 DECEMBRE 2024

VENDÉE (85)

18 JANVIER 2025

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



Formation Continue Activités Extérieures

Découvrez l'univers oxygène

La formation continue propose aux animateurs et animatrices de découvrir des activités en extérieur.

Une journée de formation ponctuée d'apports et de pratique d'activité physique outdoor

7h
de formation

VENDÉE (85)

17 MAI 2025

Marche Nordique + Animer une séance en extérieure

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

25 MAI 2025

Marche Dynamique Bungy Pump + Longe Cote

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



Formation Continue DE GASQUET

Découvrez une nouvelle méthode

La formation continue propose aux animateurs et animatrices de découvrir différents exercices avec une méthode conçue par un médecin et enseignée par des professionnels de santé et des expert depuis 40 ans.

 **7h**
de formation

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

11 JANVIER 2025

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



Formation Continue ENERGY

Découvrez de nouvelles activités

La formation propose aux animateurs et animatrices de compléter leur savoir-faire et leurs connaissances sur de nouvelles situations pédagogiques afin de varier les exercices proposés en individuel et en groupe lors des séances d'animation hebdomadaire. Une journée de formation alternant pratique et travail de groupe.



7h

de formation

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 6

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

VENDÉE (85)

5 OCTOBRE 2024
Boxing Energy + Fitstick

SARTHE (72)

16 NOVEMBRE 2024
Boxing Energy + Step

MAYENNE (53)

30 NOVEMBRE 2024
Boxing Energy + Step

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 259€

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

**FORMATIONS
DIRIGEANTS et
LICENCIÉS**



S'ENGAGER POUR SON CLUB





Formation Dirigeants

Formations à destination des dirigeants de clubs EPGV et de CODEP / COREG
Ces formations permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences. Ces compétences se situent dans différents domaines de gestion d'une association. Cette formation vous permettra de vous situer dans l'environnement fédéral ainsi que d'approfondir la compréhension du rôle de dirigeant de club. Vous serez amené à vous familiariser avec la méthodologie d'un projet associatif en utilisant les nouveaux outils de gestion du club.



14h

de formation

VENDÉE (85)

LES SABLES D'OLONNES

1er et 2 FEVRIER 2025

**SOIRÉE CONVIVIALE
LE SAMEDI 1ER FÉVRIER**

limité à 20 STAGIAIRES

LES PRÉ-REQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFEPGV
- Être en membre d'un bureau de club ou du Comité directeur ou EPGV

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif : 518€*

*Formation prise en charge à 100% par le comité régional EPGV Pays de la Loire

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr



Formation Remplacement Occasionnel Bénévole

La finalité de cette démarche consiste à pallier les courtes absences imprévisibles de l'animateur auprès d'un public adulte ou senior actif. Lors de cette journée, vous vivrez une séance type, vous animerez des séquences d'animation et vous serez sensibiliser à la sécurité et la réglementation

7h
de formation

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

8 FEVRIER 2025

SARTHE (72)

15 MARS 2025

MAYENNE (53)

29 MARS 2025

LES PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être Licencié à la FFEPGV
- Pratiquer régulièrement les séances du Gymnastique Volontaire
- Être repéré par l'animateur, avec l'accord du Président
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) - Conseille
- En complément, vous devrez impérativement fournir une "attestation d'honorabilité"

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



Formation Dirigeants

Formations à destination des dirigeants de clubs EPGV et de CODEP / COREG
Ces formations permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences. Ces compétences se situent dans différents domaines de gestion d'une association. Pour cette saison sont proposées les thématiques suivantes :

- **Module 1** : Apprendre à formuler une demande de subventions
- **Module 2** : Comprendre la réglementation de la vie associative
- **Module 3** : Concevoir le plan de communication du club

4h
de formation



Formation en distanciel

DATES

Module 1 : 11 janvier 2025

Module 2 : 1er ou 8 mars 2025 (date non définie, consultez le site)

Module 3 : 26 avril 2025

LIEU

FORMATION EN DISTANCIEL

20 STAGIAIRES par module

LES PRÉ-REQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFEPGV
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation d'honorabilité»

ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une de nos formations ? Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en oeuvre pour trouver une solution adaptée.

COÛTS DE LA FORMATION

Tarif :148€* par module

*Formation prise en charge à 100% par le comité régional EPGV Pays de la Loire

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

Les présentes conditions de vente s'appliquent pour toutes les formations dispensées par les Organismes de Formation de la FFEPGV

- Au commanditaire et payeur de la formation, ci-après dénommé, le demandeur
- A l'organisateur de la formation, ci-après dénommé, l'organisme de formation
- Au bénéficiaire de la formation, ci-après dénommé, le stagiaire

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions générales de vente.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée à l'organisme de formation ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ce dernier, prévaloir sur les présentes CGV.

Objet : L'organisme de formation établit une convention de formation professionnelle continue établie selon les dispositions des articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Les signataires s'engagent à en respecter les dispositions.

Inscription en formation

Toute inscription nécessite le renvoi de la fiche d'inscription dûment remplie à : Comité Régional EPGV des Pays de la Loire – MDS Bat C, 44103, Nantes Tél. : 02 40 59 05 44 – Courriel : paysdelaloire@comite-epgv.fr Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

L'inscription à une action de formation nécessite :

- L'envoi par le demandeur de la fiche d'inscription dûment remplie

L'organisme de formation adresse au demandeur :

- S'il s'agit d'une entreprise (ou association), une convention de formation établit en deux exemplaires comportant les présentes conditions de vente. Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé, accompagné du cachet de l'entreprise.
- Si le demandeur est une personne physique qui entreprend une formation professionnelle à titre individuel et personnel, un contrat de formation établit en deux exemplaires que le demandeur s'engage à retourner signé. Le stagiaire recevra une convocation, par session de formation, stipulant le lieu, les dates et les horaires de formation.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera au demandeur :

- Une facture (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant)
- Un certificat de réalisation au stagiaire (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant).
- Une attestation de fin de formation (auto-évaluation)

Pièces à fournir par le stagiaire au moment de l'inscription :

- Un certificat médical de moins d'un an
- Une photo d'identité
- La photocopie de la licence FFEPGV de l'année en cours (Licence cadre d'animation ou animateur)
- La photocopie des diplômes correspondant aux prérequis de la formation.

L'ensemble de ces documents est remis à l'employeur qui atteste l'exactitude des prérequis lors de l'envoi de l'inscription à la Fédération. Ces éléments seront également vérifiés lors de l'entretien de pré formation avec le formateur..

Annulations :

- **À l'initiative du demandeur :** L'annulation de l'inscription en formation doit être effectuée par écrit auprès de l'organisme de formation. En cas d'annulation du stagiaire, les frais d'ores et déjà engagés par l'organisme de formation seront refacturés au client.
- **A l'initiative de l'organisme de formation :** Il se réserve le droit, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler une formation jusqu'à 7 jours de la date prévue de la prestation. Il en informera le demandeur par courrier et/ou par téléphone. Aucune indemnité ne sera versée au demandeur à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation.
- **Obligations et force majeure :** Dans le cadre de ses prestations de formation, l'organisme de formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires. L'organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit.

Sont notamment considérés comme un événement de force majeure la guerre, les épisodes pandémiques, l'émeute, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de l'organisme de formation, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation. Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique. Il est précisé que ces événements sont susceptibles d'entraîner l'annulation d'une action de formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Prix et règlements :

Le client s'engage à régler le prix de la formation à réception de la facture. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués (sauf mention contraire). Le stagiaire dont les frais de formation n'auront pas été réglés ne sera pas accepté en formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'Organisme de formation donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure. En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Région, État, etc.) il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

A l'issue de la formation, si cette dernière ne fait pas l'objet d'un financement OPCO, l'organisme de formation facture au client le coût de la formation.

Protection des données

L'organisme de formation est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement des formations qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, le suivi et l'évaluation des stagiaires, ainsi que les procédures de paiement...). Seuls les services internes de l'organisme de formation sont destinataires de ces données à ce jour. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité des données qui le concernent et auxquelles il a accès. L'organisme de formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Propriété intellectuelle

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation ne sont pas autorisés et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Fédération Française EPGV et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution des compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE des juridictions du lieu du siège social de l'organisme de formation. Quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie



Le réseau EPGV dans les Pays de la Loire

Comité Départemental EPGV MAYENNE

109 Bis avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL
02 43 53 35 47
mayenne@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV SARTHE

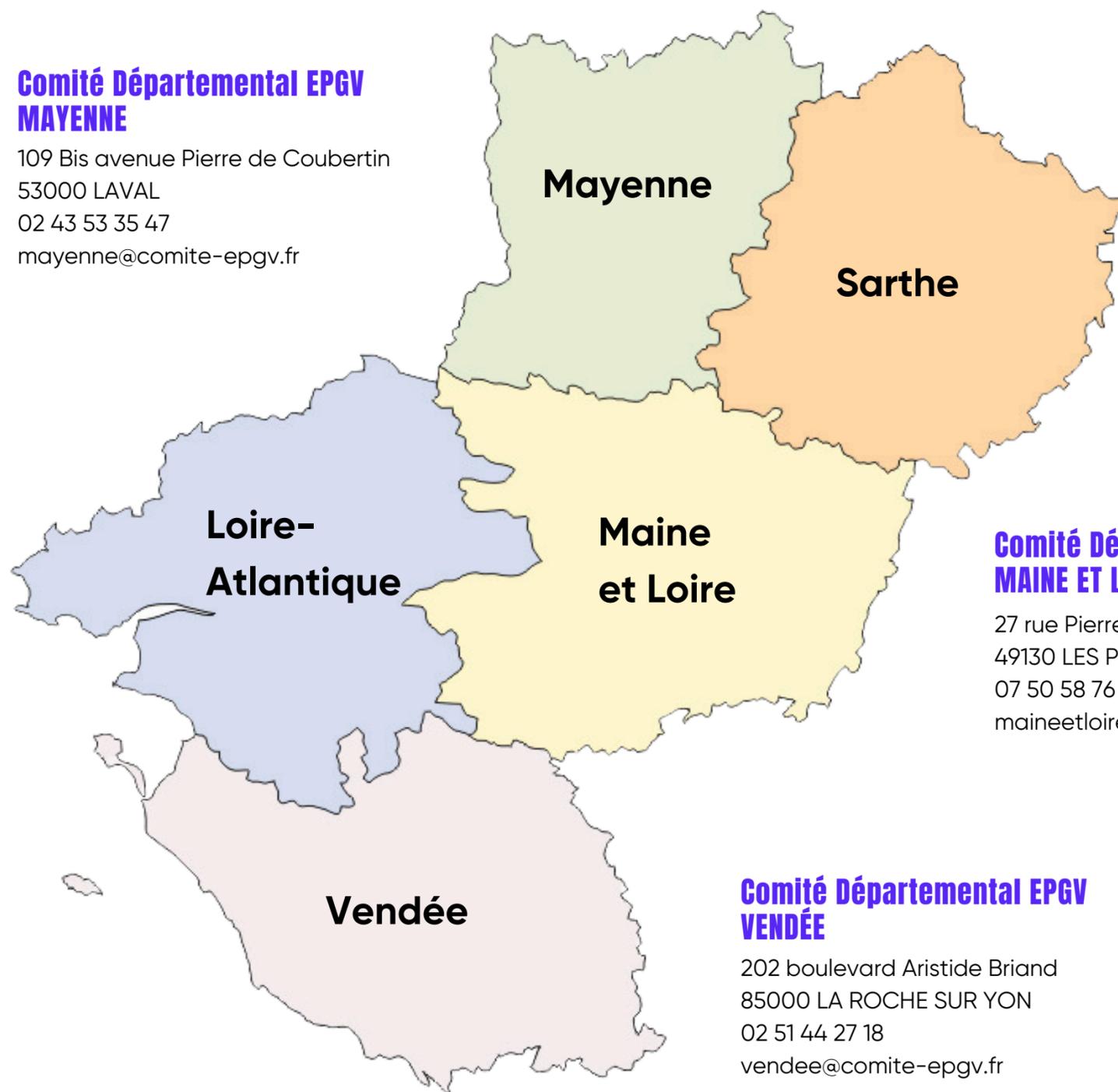
29 boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
02 52 19 21 20
sarthe@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV LOIRE-ATLANTIQUE

44 rue Romain ROLLAND
44100 NANTES
02 40 40 03 76
loire-atlantique@comite-epgv.fr

Comité Régional EPGV PAYS DE LA LOIRE

44 rue Romain ROLLAND
44100 NANTES
02 40 59 05 044
paysdelaloire@comite-epgv.fr



Comité Départemental EPGV MAINE ET LOIRE

27 rue Pierre de COUBERTIN
49130 LES PONTS DE CE
07 50 58 76 62
maineetloire@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV VENDÉE

202 boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 44 27 18
vendee@comite-epgv.fr



**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PAYS DE LA OIRE**

02 40 59 05 44

paysdelaloire@comite-epgv.fr

**[www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr/nos-
formations](http://www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr/nos-
formations)**

Siège social :

44 Rue Romain ROLLAND

44100 NANTES